

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 14 MAI 2012 A NANT-LE-PETIT**

*Etaient présents* : Mesdames FISCHER, CHALOPPE, Messieurs CANOVA, PEDRETTI, VARNIER, MULLER, BERTHELON, COLIN, CAMONIN, DAOUZE, HENRIONNET, J-N ARMANINI, ROMBI, PIERRE, DUFOUR, LEROUX, CARRE, LAVANDIER, CLAQUIN, QUERUEL, GRANDPIERRE.

*Absents* : Mesdames STOCKER, MALTHIERY (non suppléées), Messieurs INTINS, MATTIONI, THIRION (*excusés, non suppléés*), DUPONT, CHALONS, CHAMBRAUD (*non suppléé*)

*Assistaient* : Messieurs GAUNY et GAVAZZI.



Jacky LEMAIRE remercie la commune de Nant-le-Petit d'accueillir l'assemblée générale et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18h40.

**MARCHE DECHETS VERTS SUR LA DECHETTERIE DE LA HOUPETTE**

Suite à la décision prise lors de l'assemblée générale du 10 avril 2012, le Président informe le Conseil des résultats de l'appel d'offres et des propositions de la Commission d'appel d'offres (signalées en rouge) :

Plis	Entreprise	Siège Social	Offre en euros HT		
			Sur 32 mois (ensemble du marché)		
			Mise à disposition d'une benne de 30 m3	Transport et traitement par valorisation des déchets verts sur un centre de compostage à l'initiative de l'attributaire du lot	Total
1	SCEA du Brûly	Ancerville	1 600,00 €	75 200,00 €	76 800,00 €
2	TERRALYS	Pargny-les-Reims	3 066,67 €	78 400,00 €	81 466,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire opte pour le choix ci-dessus à l'unanimité et autorise le président à signer les différents marchés ainsi que tout avenant qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'appel d'offres :

Le Marché des déchets verts sur la déchetterie de la Houquette est attribué à l'entreprise SCEA du Brûly.

**CONVENTION DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE:**

Dans le cadre de la nouvelle politique d'aide du Conseil Général de la Meuse au développement territorial, le Président informe l'assemblée que le Conseil Général souhaite que la Communauté de Communes contractualise ce partenariat en signant une convention.

Cette convention précise le principe général du partenariat, présente par thématique la politique de soutien du Conseil Général (renforcement armature urbaine, réalisation d'opérations d'habitat cohérentes et concertées, maintien et accès des services dans les territoires ruraux, développement économique et touristique, amélioration du cadre et du mode de vie), les objectifs partagés en terme de développement territorial, et les modalités d'évaluation de cette politique.

Cette convention serait conclue entre 2012 et 2014 et permettrait aux différentes collectivités présentes sur la CODECOM de bénéficier d'aides financières du Conseil Général de la Meuse.

Un exemplaire de cette convention sera transmis à chaque commune après sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la dite convention.

**CONTRAT D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE :**

Dans le cadre de la nouvelle politique d'aide du Conseil Régional de Lorraine au développement territorial, le Président informe l'assemblée que le Conseil Régional souhaite que la Communauté de Communes contractualise ce partenariat en signant un contrat d'appui.

Ce contrat d'appui est basé sur un large partenariat avec les différents acteurs du développement local du secteur (Conseil Général de la Meuse, Pays Barrois, intercommunalités voisines) et une gouvernance de la sélection des projets à financer ramenée à l'échelon local (au niveau du Pays Barrois).

Cette convention précise le principe général du partenariat, présente par thématique la politique de soutien du Conseil Régional, les objectifs partagés en terme de développement territorial, les modalités de financement et les modalités d'évaluation de cette politique.

Cette convention serait conclue jusqu'au 31 décembre 2014 et permettrait aux différentes collectivités présentes sur la CODECOM de bénéficier d'aides financières du Conseil Régional de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la dite convention

## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : PRE DIAGNOSTIC**

Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Président et le Vice-président en charge du dossier ont rencontré les services compétents du Conseil Général, du CAUE et du Pays Barrois, ainsi qu'un bureau d'études (Nord Est Géo Environnement).

Ces différentes rencontres ont permis de clarifier la démarche de PLUI et ont illustré l'importance de la réalisation d'un pré-diagnostic qui pourrait se concrétiser par la rédaction d'un projet de territoire. Ce projet de territoire servirait ensuite de base à la rédaction d'un cahier des charges qui serait utilisé pour consulter des bureaux d'études spécialisés.

La CODECOM pourrait également être aidée techniquement dans sa démarche par le CAUE de la Meuse moyennant une participation financière qui sera déterminée ultérieurement.

La rédaction du projet de territoire pourrait être confiée au bureau d'étude NEGE qui a proposé une offre à 5 950 euros HT pour sa réalisation. La mission débiterait dès que possible, le rendu du projet de territoire étant attendu pour septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la démarche proposée et, compte tenu du délai relativement court d'intervention et du coût attractif de la prestation, autorise le président à signer tout document (contrat et avenant) permettant de confier la mission de réalisation d'un projet de territoire au bureau d'étude NEGE pour un coût de 5 950 euros HT. Le Conseil donne également son accord de principe à la signature d'une convention avec le CAUE de la Meuse pour un accompagnement technique de cette démarche.

## **PARC d'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE – TRAVAUX DIVERS**

### **Travaux réseau Télécom :**

Le président informe les délégués que les exutoires des fourreaux France Télécom installés lors de la création de la zone Est (à proximité du rond point de retournement) sont enfouis dans le sol sans repères et qu'ils sont donc introuvables.

Daniel CLAQUIN interpelle les membres du conseil en s'interrogeant sur la qualité du suivi des travaux de mise en place de cette zone en 2003. Les chambres de tirages auraient selon lui dû être prévues dès le départ.

Monsieur le Président comprends ce raisonnement, ne souhaite pas polémiquer sur ce qui aurait dû être fait et préfère proposer des solutions concrètes pour rendre fonctionnel ce parc d'activité. Ainsi, afin de retrouver ces exutoires pour desservir les parcelles attenantes et de les matérialiser par des chambres de tirage dédiées, le président a demandé à deux entreprises de fournir des devis :

SIMCO : 2 254,46 euros TTC

ALLARD : 881 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise ALLARD pour 881 euros TTC et autorise le président à signer tout document (devis, contrat et avenant) permettant l'exécution de cette décision.

Suite à ce vote, Jean-Noël PIERRE suggère qu'afin d'éviter le renouvellement de ce genre de problème, il faudrait réaliser un plan de récolement actualisé intégrant les différents réseaux présents sur la zone.

Messieurs CANOVA et LEMAIRE lui répondent que la Communauté de Communes va demander des devis pour savoir combien pourrait coûter cette prestation. Grâce à des expériences passées, ils informent toutefois les délégués que ce coût pourrait être important. Une décision sur la réalisation d'un nouveau plan de récolement sera prise ultérieurement (lorsque la Communauté de Communes sera en possession des devis).

### **Travaux préalables à une opération de réception des réseaux eau potable et assainissement :**

Le président informe l'assemblée qu'avant de réceptionner les réseaux d'eau potable et d'assainissement du Parc d'Activités Économiques de la Houquette le SIVOM des 4 cantons demande à la CODECOM de réaliser un diagnostic de l'état des réseaux (curage du réseau, passage de caméra, test d'étanchéité, test de pression).

Afin de réaliser ces missions, le président a demandé à deux entreprises de fournir des devis :  
SANEST : 7 490 euros HT  
MALEZIEU : 4 353 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise MALEZIEU pour 4 353 euros HT et autorise le président à signer tout document (devis, contrat et avenant) permettant l'exécution de cette décision.

### **DÉLÉGATION DE SIGNATURE :**

Monsieur le Président informe les délégués que pour assurer le parfait fonctionnement technique du service de la crèche, un arrêté va être pris pour délivrer une délégation de signature à madame Anne-Sophie GROLL, directrice des multi-accueils de la CODECOM. Cette délégation se fera en vertu des articles L2122-18, L2122-19, L3221-3, L4231-3, L5211-2 et R2122-8 du CGCT.

Cette délégation de signature permettra à Madame GROLL de signer les documents suivants :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ;
- le règlement intérieur des structures multi-accueil ;
- les documents justificatifs de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les contrats d'accueil.

Les délégués prennent note de cette information.

### **POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Afin de déléguer plus de compétence (notamment en terme de pouvoir de signature et de représentation de la collectivité) à l'actuel poste de DGS créé par délibération CCSP n°CCSP/905 du 11 avril 2011, constatant que lors du dernier recensement la population de la Communauté de Communes est de plus de 10 000 habitants (10 254 habitants) et conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et le décret 2007-1828 du 24 décembre 2007, le Président propose d'ouvrir ce poste de façon fonctionnel.

Le poste de DGS qui serait modifié au sein de l'actuel tableau des effectifs serait ainsi ouvert par voie de détachement à un agent titulaire de la Fonction Publique ou à un contractuel. Une publicité de vacances de poste serait effectuée auprès du Centre de Gestion de la Meuse. Le poste pourrait être ouvert à partir du 1 juin 2012.

L'agent recruté serait placé sur la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services en fonction de son expérience (1<sup>er</sup> échelon : IB 620 dernier échelon IB 985), conserverait son régime indemnitaire de son grade d'origine, pourrait prétendre à une NBI et à une prime de responsabilité.

Le détachement serait ouvert par période de 5 années renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la modification proposée pour le poste de DGS et autorise le président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Francis LEROUX présente la 3<sup>ème</sup> édition de la balade gourmande, qui cette année sera organisée entre Lisle-en-Rigault, Ville-sur-Saulx, Saudrupt et Brillon-en-Barrois par l'association « Amicale Post et Périscolaire de Lisle-Ville ». Cette randonnée gustative aura pour thème la mirabelle et se déroulera le dimanche 2 septembre à partir de 9h30. Les inscriptions sont ouvertes et le nombre de place est limité à 250 participants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 h 30.